

Nous ferons connaître aux lecteurs de la « Semaine Religieuse » les progrès de l'œuvre des immigrants, qui fonctionne ici à Québec, mais dont l'importance et les bienfaits ne sont pas encore assez connus.

En la signalant à l'attention des catholiques de tout le Canada, la lettre de S. E. le Cardinal Merry del Val, lui donne un accroissement et une efficacité dont tous les Canadiens seront reconnaissants envers Sa Sainteté et envers son Secrétaire d'État.

FAITS ET ŒUVRES

CONSEIL CENTRAL DE LA CROIX NOIRE

Nous avons cru qu'il ferait plaisir à tous nos vaillants militants de la Croix Noire d'être informés des travaux auxquels s'applique, pour le succès de la grande cause chère à leur cœur, le Comité général de direction qu'ils se donnèrent, au Congrès mémorable de 1910, sous le nom de Conseil Central de la Croix Noire. Nous avons donc pris la résolution de leur signaler, en quelques brièves notes, aussi régulières que possible, les délibérations principales de ce Conseil, dans ses réunions semi-mensuelles.

A sa séance du 12 mars, le Conseil Central s'est vu présenter, par son Président, Mgr Gagnon, l'édition anglaise, toute récente, des Statuts et Règlements de la Croix Noire.

Le Conseil a délibéré au sujet d'une couple de poursuites intentées, devant les tribunaux, à notre grand et vaillant quotidien *l'Action Sociale*, comme pour le punir de la vigueur désintéressée qu'il apporte à soutenir la tempérance, et pour tenter de l'en décourager. Le Conseil avise au concours qu'il peut donner dans l'œuvre de défense contre ces attaques.

Le Conseil a étudié la genèse de l'amendement (?) dit « amendement Champagne », fait au récent bill de refonte de la Loi des Licences de Québec, *amendement* laissant ouverte la porte, que les Commissaires royaux et le premier bon mouvement de nos législateurs avaient voulu fermer, à la publicité abusive en faveur des liqueurs alcooliques. Après avoir apprécié les circonstances